

République Française
Département de la Somme

Commune de SOURDON

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de SOURDON

Séance ordinaire du 12 Mars 2024

Convocation : le 07 Mars 2024

Affichage : le 19 Mars 2024

L'an deux mille vingt - quatre, le douze mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

Présents : M^{me} Sylvie NORMAND et Messieurs M^r Jules DUFOURMANTELLE, Bruno MARTIN, Jean – François METRAL CHARVET, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

Excusé (es) : M^r Hervé QUEQUET.

Absent (es) : M^{me} Bérengère HOÛEN et M^{rs} Frédéric CAILLET, Léo DOYE.

Secrétaire de la séance : M^{me} Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 24 Janvier 2024 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

Délibération 05.2024 : Programme de déploiement de la téléphonie mobile par ATC France.

M^r Patrice PIERRET, Chargé de Projet, a présenté en Mairie le programme de déploiement de la téléphonie mobile sur les zones blanches.

M^r Patrice PIERRET nous a exposé qu'afin d'améliorer la couverture de la commune, en téléphonie mobile, la société ATC France a été retenue par la commission départementale. Suite aux études d'implantation d'un pylône permettant la couverture de la commune, il apparaît que la meilleure solution soit une implantation au château d'eau, sur la parcelle viabilisée et cadastrée section ZB n°25.

Le terrain d'implantation du pylône étant communal, il conviendra d'établir avec la société ATC France un bail qui définit les conditions d'occupation, ainsi que les droits et obligations du bailleur (ATC France) et du preneur (Commune de Sourdon) ; étant ici précisé que la totalité des travaux et à la charge du bailleur.

Il est proposé au conseil municipal :

- ↳ De donner son accord de principe à la société ATC France afin d'effectuer toutes études en vue d'apprécier la faisabilité technique du projet d'implantation de station radioélectrique. Et toutes démarches administratives, notamment celle visant à déposer une déclaration préalable ;
- ↳ D'autoriser M^r le Maire, à accomplir toutes formalités et signer tout document concernant l'exécution de cette délibération.

Il est demandé à la société ATC France :

- ↳ D'établir la mise en sécurité du site avec la pose d'une clôture grillagée sur la parcelle cadastrée section ZB n°25 lieux-dits château d'eau.

Il est précisé que la hauteur du pylône devrait être de 35 mètres environ. La mise en service du pylône est prévue avant décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **adopte** à l'unanimité des membres présents le programme de déploiement de la téléphonie mobile.

Divers devis :

☞ Contrat Espace verts :

M^r le Maire présente au conseil municipal le devis que nous avons reçu d'ECE Paysage pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Le devis présenté comporte 8 tontes sur la commune et 4 débroussaillages du talus côté stade de foot pour l'année 2024 d'un montant de 5 179,20 € TTC.

Après lecture de ce devis, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ce devis.

☞ Fête du Village :

M^r le Maire présente au conseil municipal la demande d'un emplacement forain que nous avons reçu de l'entreprise TOUTTAIN pour la fête du village de la commune.

La prestation présentée comporte un manège, jeux casino et une pêche au canard pour l'année 2024 d'un montant de 400 € TTC.

☞ Église :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que nous sommes en attente d'un devis de la société HUCHEZ. Ce devis, consiste à la mise en place d'un nouveau grillage du clocher de l'église et d'éviter que les pigeons rentrent dans l'église.

☞ Voirie :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un inventaire sera réalisé avec M. BRAILLY Stéphane, maître d'œuvre chargé par la Communauté de Communes, afin d'évaluer les éventuels travaux de voirie à réaliser.

☞ Terrain de pétanque :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal que 2 devis sont en cours d'élaboration. Nous budgétions 4 000 € pour la réalisation de ce projet.

☞ Feux d'artifice :

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une formation d'artificier est prévue pour M. David CARON, en juin prochain.

Délibération 06.2024 : Demande de subvention pour les frais pédagogique.

M^r le Maire informe les membres du conseil que la Directrice de l'école de Sourdon sollicite une subvention pour les frais pédagogique de 270 €.

La subvention pour les frais pédagogique se décompose comme suit : 15 € X 18 élèves = 270 €

Les membres du conseil municipal demandent comme l'an dernier des détails afin de pouvoir octroyer cette demande subvention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder la subvention demandée d'un montant de 270 €.

Délibération 07.2024 : Sociétés de Chasse

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions sollicités par la Société de chasse des 2 Vallées et la Société de chasse en plaine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents l'attribution d'une subvention et souhaitent que le compte administratif soit remis à Monsieur le Maire en fin d'année :

- ↳ 100 € à la Société de chasse des 2 Vallées
- ↳ 100 € à la Société de chasse en plaine

Délibération 08.2024 : Comité des Fêtes

M^r le Maire informe le conseil municipal que le Comité des Fêtes de Sourdon nous sollicite afin de leur octroyer une subvention leur permettant de réaliser leurs actions auprès du public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'allouer au comité des fêtes une subvention à hauteur de 500 € à conditions que le compte administratif soit remis à M^r le Maire en fin d'année.

Délibération 09.2024 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno MARTIN, 1^{er} Adjoint au Maire, après avoir été élu par les membres du conseil à l'unanimité, pour délibérer sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, et sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire, Monsieur Jacky SZYROKI, lequel s'est retiré pour le vote.

Monsieur Bruno MARTIN, 1^{er} Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023 de la Commune, il peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u> :	<i>Dépenses :</i>	163 192.36 €
	<i>Recettes :</i>	206 405.14 €
Excédent au 31.12.2022		224 834.89 €
Excédent au 31.12.2023		238 567.29 €
<u>Investissement</u> :	<i>Dépenses :</i>	122 403.23 €
	<i>Restes à réaliser</i>	1 108.35 €
	<i>Recettes :</i>	60 813.50 €
Excédent au 31.12.2022		4 916.36 €
Déficit au 31.12.2023		56 673.37 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents** :

- ↳ Le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023 de la Commune.

Monsieur Jacky SZYROKI, le Maire, reprend part à la séance.

Délibération 10.2024 : Affectation de résultat.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2023 de la Commune. Ils peuvent se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES À RÉALISER 2023	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2023
INVESTISSEMENT	4 916.36 €		- 61 589.73 €	RAR Dépenses	1 108.35 €	- 57 781.72 €
				1 108.35 €		
				RAR Recettes		
FONCTIONNEMENT	224 834.89 €	29 480.38 €	43 212.78 €	RAR Dépenses	0.00 €	238 567.29 €
				RAR Recettes		
TOTAL	229 751.25 €	29 480.38 €	- 18 376.95 €	RAR Dépenses	1 108.35 €	180 785.57 €
				1 108.35 €		
				RAR Recettes		

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux affectations de résultats suivantes :

↳ Affectation (compte 1068)	57 781.72 €
↳ Excédent reporté de fonctionnement (compte 002)	180 785.57 €
↳ Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)	56 673.37 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents,** l'affectation pour le budget 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Sourdon,
Le 18 Mars 2024

Le Maire,
Jacky SZYROKI